Nations Unies A/62/719

Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Point 153 a) de l'ordre du jour
Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Mandat et résultats attendus	1–11	4
II.	Hypothèses de planification et ressources financières	12–25	10
	A. Hypothèses de planification	12–19	10
	B. Ressources financières	20–25	12
III.	Analyse des variations	26–34	16
IV.	Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	35	18
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale		19
Annexe			
	Organigramme		25
	Carte		26

08-26105 (F) 260308 310308

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, dont le montant s'élève à 45 726 000 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 1 047 militaires, 45 fonctionnaires internationaux et 108 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses*[a] *(2006/07)*	*Montant alloué*[a] *(2007/08)*	*Dépenses prévues*[a] *(2008/09)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	19 523,3	19 698,8	21 279,5	1 580,7	8,0
Personnel civil	8 675,4	8 726,7	9 334,0	607,3	7,0
Dépenses opérationnelles	11 350,3	11 237,0	15 112,5	3 875,5	34,5
Montant brut	**39 549,0**	**39 662,5**	**45 726,0**	**6 063,5**	**15,3**
Recettes provenant des contributions du personnel	1 139,2	1 110,6	1 247,7	137,1	12,3
Montant net	**38 409,8**	**38 551,9**	**44 478,3**	**5 926,4**	**15,4**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**39 549,0**	**39 662,5**	**45 726,0**	**6 063,5**	**15,3**

[a] Ce montant reflète le réalignement des dépenses afférentes au personnel temporaire de la catégorie Dépenses opérationnelles à la catégorie Personnel civil.

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Contingents*	*Police des Nations Unies*	*Unités de police constituées*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Postes temporaires*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	*Personnel fourni par des gouvernements*	*Observateurs électoraux civils*	**Total**
Direction exécutive et administration											
Effectif autorisé 2007/08	–	–	–	–	4	–	–	–	–	–	**4**
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	4	–	–	–	–	–	**4**
Composantes											
Composantes opérationnelles											
Effectif autorisé 2007/08	–	1 047	–	–	–	–	–	–	–	–	**1 047**
Effectif proposé 2008/09	–	1 047	–	–	–	–	–	–	–	–	**1 047**
Composante appui											
Effectif autorisé 2007/08	–	–	–	–	39	107	2	–	–	–	**148**
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	41	108	–	–	–	–	**149**
Total											
Effectif autorisé 2007/08[d]	–	1 047	–	–	43	107	2	–	–	–	**1 199**
Effectif proposé 2008/09	–	1 047	–	–	45	108	–	–	–	–	**1 200**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**1**	**(2)**	**–**	**–**	**–**	**1**

[a] Effectif autorisé/proposé le plus élevé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[c] Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).
[d] Deux postes (1 P-3, 1 agent recruté sur le plan national pour une durée de six mois).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, la dernière en date étant la résolution 1788 (2007).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission. Les variations des effectifs par rapport au budget 2007/08 sont analysées au niveau de chaque composante.

5. La Force maintient la zone de séparation et surveille les zones de limitation qui ont été convenues dans l'accord sur le dégagement signé en mai 1974. La zone a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud; sa largeur va de 12,5 kilomètres, le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-syrienne, au sud. La Force est déployée à l'intérieur et à proximité de la zone de séparation et dispose de deux camps de base, de 21 positions occupées en permanence et de huit postes avancés où une présence est maintenue uniquement en fonction des besoins liés à la situation opérationnelle. La Force est assistée par le Groupe d'observateurs au Golan rattaché à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) – qui occupe 11 postes d'observation échelonnés le long de la zone de séparation.

6. La Force a son quartier général au camp Faouar et un bureau de représentation à Damas; la principale base de soutien logistique est située au camp Ziouani. De chaque côté de la zone de séparation se trouve une zone de limitation composée de trois secteurs. Le premier secteur s'étend sur une distance de 10 kilomètres de chaque côté de la zone de séparation, le deuxième sur une distance de 10 kilomètres à partir du premier secteur et le troisième sur une distance de 5 kilomètres à partir du deuxième secteur. Les observateurs, qui sont placés sous le contrôle opérationnel de la Force, inspectent les trois secteurs toutes les deux semaines afin de s'assurer que les limitations convenues en matière d'armements et de forces sont respectées par les parties.

Direction exécutive et administration

7. La direction générale et la gestion d'ensemble de la mission seront assurées par les collaborateurs directs du commandant de la Force.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international									
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	**Total**
Bureau du commandant de la Force										
Effectif autorisé 2007/08	1	–	1	1	–	1	–	**4**	–	**4**
Effectif proposé 2008/09	1	–	1	1	–	1	–	**4**	–	**4**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	**–**

Composante 1 : opérations

8. Au titre de cette composante, la FNUOD continuera au cours de l'exercice de faire respecter le cessez-le-feu dans la zone de séparation, à l'aide de patrouilles et de positions occupées en permanence afin de garantir que les forces militaires d'aucune des parties ne pénètrent dans la zone de séparation. Au vu de l'évolution actuelle du climat de sécurité, la FNUOD ajustera ses activités de surveillance, notamment en utilisant ses patrouilles avec plus de souplesse, en les rendant plus mobiles et en intensifiant les activités d'observation nocturne. Le Bureau du commandant de la Force continuera de rester en contact étroit avec les parties afin d'aider à préserver la stabilité dans la zone d'opérations de la mission. La Force continuera d'escorter périodiquement des personnes traversant la zone de séparation sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge pour des raisons humanitaires. En outre, la Force enlèvera les mines et les munitions non explosées dans la zone de séparation pour garantir la sécurité des itinéraires de patrouilles.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégagement des forces et s'y conforment.	1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues

Produits

- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes; réunions avec des responsables syriens locaux, s'il y a lieu
- Réunions hebdomadaires avec de hauts responsables des Forces de défense israéliennes afin d'intensifier la coopération de haut niveau
- Réunions bihebdomadaires avec les agents de liaison des Forces de défense israéliennes
- 47 085 jours-homme de tâches spéciales/patrouilles mobiles : 19 710 jours-homme de tâches spéciales (27 militaires x 2 brigades x 365 jours), conduite par la compagnie de réserve et 27 375 jours-homme de patrouilles mobiles (3 militaires x 25 patrouilles x 365 jours) sur véhicules blindés de transport de troupes, conduite de patrouilles, factions dans des postes de contrôle temporaires et tâches de protection, par exemple protection de convois et fourniture d'un appui, tel qu'une assistance pour l'évacuation du personnel ou une escorte de sécurité, à d'autres organismes des Nations Unies
- 15 330 jours-homme de poste d'observation occupé (2 militaires x 21 positions x 365 jours)

- 6 570 jours-homme de patrouille d'intervention rapide (2 militaires x 9 patrouilles x 365 jours)
- 25 550 envois rapides de groupe (10 militaires x 7 envois x 365 jours)
- 730 jours-homme d'équipes spéciales d'établissement des faits (2 militaires x 1 équipe x 365 jours)
- Inspections bihebdomadaires des zones de limitation
- Protestations concernant toutes les violations de l'accord
- 2 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Communications immédiates avec les parties dans les situations de crise
- Escorte périodique (50) de personnes traversant la zone de séparation sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge, pour des raisons humanitaires

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Réduction du danger présenté par les mines dans la zone de séparation	1.2.1 Aucune personne tuée ou blessée par l'explosion de mines ou de munitions (2006/07 : 0 personne blessée; 2007/08 : 0; 2008/09 : 0)

Produits

- Enlèvement des mines et des munitions non explosées dans la zone de séparation et contrôle et dégagement continus des itinéraires de patrouille, selon les besoins
- Fourniture de conseils au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour son projet de sensibilisation aux dangers des mines (sur demande)

Facteurs externes :
Il faudra que les parties à l'accord sur le dégagement continuent de coopérer.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1– opérations

Catégorie	*Total*
Contingents	
Effectif approuvé 2007/08	1 047
Effectif proposé 2008/09	1 047
Variation nette	–

Composante 2 : appui

9. Au cours de l'exercice budgétaire, la composante appui fournira à la mission, pour l'exécution de son mandat, des services effectifs et efficients sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité en exécutant les produits prévus et en introduisant des améliorations, contribuant ainsi à la réalisation de gains d'efficience. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 1 047 militaires et au personnel civil, soit 45 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 108 agents recrutés sur le plan national. Cet appui portera sur tous les domaines, y compris la mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline et de programmes de

sensibilisation au VIH/sida, l'administration du personnel, les soins médicaux, l'entretien et la construction de bureaux et de bâtiments destinés au logement, l'informatique et les transmissions, les transports terrestres, les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement, ainsi que la fourniture de services de sécurité dans toute la zone de la mission.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Appui efficace à la mission sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité	2.1.1 Réduction de 10 % du nombre de serveurs, qui tomberait de 47 en 2007/08 à 42 en 2008/09, grâce à des techniques de virtualisation
	2.1.2 Augmentation de la valeur des biens faisant l'objet d'une cession par rapport à celle des biens passés par pertes et profits (2006/07 : 83 %; 2007/08 : 90 %; 2008/09 : 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Remplacement des serveurs par un réseau virtuel permettant d'améliorer les prestations
- Mise en place d'un meilleur système de vente/cession concernant les biens passés par profits et pertes, y compris les pièces détachées, et réalisation de la vente prévue des biens accumulés

Personnel militaire, personnel de police et personnel civil

- Installation, relève et rapatriement d'un effectif autorisé moyen de 1 047 militaires
- Approvisionnement en rations de 2 camps et de 21 positions et stockage, pour un effectif autorisé de 1 047 militaires
- Administration de 45 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 108 agents recrutés sur le plan national
- Poursuite de la mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel militaire et civil, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, un dispositif de contrôle et des recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 375 véhicules, dont 24 véhicules blindés de transport de troupes appartenant à l'ONU
- Simplification et rationalisation de la gestion des stocks de pièces détachées grâce au transfert des pièces excédentaires à d'autres missions et à l'exploitation des possibilités d'achat sur le marché local
- Mise en œuvre d'un programme de formation à la sécurité routière destiné à environ 600 membres du personnel

Transmissions

- Service et entretien de 9 autocommutateurs privés, 1 100 postes téléphoniques, 2 stations terrestres, 565 postes radio mobiles bidirectionnels, 380 émetteurs-récepteurs portatifs, 22 répéteurs et 33 liaisons hertziennes

Informatique

- Service et entretien d'un réseau étendu et de 42 serveurs, 405 ordinateurs de bureau, 55 ordinateurs portables, 128 imprimantes et 38 scanneurs, sur 22 sites

Services médicaux

- Fonctionnement et entretien de 3 centres médicaux du niveau I (assurant également des soins dentaires) à l'intention du personnel de la mission et de l'ONUST ainsi que de la population civile locale dans les cas d'urgence
- Fonctionnement et entretien d'installations où sont offerts des services confidentiels de conseil sur le VIH et de dépistage volontaire destinés à l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation au VIH destiné à l'ensemble du personnel, y compris éducation par les pairs

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité – y compris l'évaluation et la gestion des risques – au camp Faouar, au camp Ziouani, au bureau de représentation de Damas, au détachement de police militaire C dans la zone de séparation et dans 21 positions
- Organisation de 642 exercices – procédures de sécurité, protection contre des attaques nucléaires, chimiques et biologiques, mise aux abris et protection des camps, initiation aux questions de sécurité et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de 1 200 membres du personnel de la mission
- Enquêtes sur les incidents mettant en cause la sécurité et conseils au personnel de la mission et aux personnes à leur charge, ainsi qu'au personnel de neuf organismes des Nations Unies

Facteurs externes :

Les fournisseurs et les entrepreneurs devront être en mesure de livrer les biens et services conformément aux termes des contrats.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 – appui

	Personnel recruté sur le plan international									
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	**Total**
Division de l'appui à la mission										
Effectif autorisé 2007/08	–	1	3	3	27	5	–	**39**	107	**146**
Effectif proposé 2008/09	–	1	4	4	27	5	–	**41**	108	**149**
Variation nette	–	–	1	1	–	–	–	**2**	1	**3**

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international									
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	**Total**
Personnel temporaire										
Effectif autorisé 2007/08[b]	–	–	–	1	–	–	–	**2**	1	**3**
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	**–**
Variation nette	–	–	–	(1)	–	–	–	**–**	(1)	**(2)**
Total partiel										
Effectif autorisé 2007/08	–	1	3	4	27	5	–	**40**	108	**148**
Effectif proposé 2008/09	–	1	4	4	27	5	–	**41**	108	**149**
Variation nette	–	–	1	–	–	–	–	**1**	–	**1**

[a] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : conversion d'un poste précédemment financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en poste de P-3

Personnel recruté sur le plan national : conversion d'un poste précédemment financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en poste d'agent recruté sur le plan national

10. Il est proposé d'inscrire au budget ordinaire deux postes actuellement financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il s'agit d'un poste de cartographe (P-3) et d'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux). Ainsi, la Force sera dotée de moyens consacrés exclusivement au projet de cartographie du Système d'information géographique, en application de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/287 du 29 juin 2007.

Bureau des services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste P-5

11. Il est proposé de créer un poste de chef des services d'appui intégrés de niveau P-5 afin de renforcer la gestion des services d'appui de la mission. La création de ce poste est nécessaire pour aligner la structure de la FNUOD sur celle de toutes les missions ayant une composante militaire. En effet, depuis le 31 décembre 2005, le Département des opérations de maintien de la paix a formellement établi le concept de structure des services d'appui intégrés dans les opérations de maintien de la paix. Cette structure doit apporter un appui administratif et logistique, effectif, efficient et en temps voulu, dotant ainsi la Force des moyens d'exécuter son mandat. Dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, le chef de l'appui à la mission est chargé de fournir tout le soutien administratif et logistique nécessaire à toutes les composantes de la mission et est responsable au premier chef de la gestion des ressources financières et matérielles de la mission. Au sein de la mission, toutes les ressources logistiques, civiles ou commerciales devraient être placées sous le contrôle du Bureau des services d'appui intégrés. La création du poste de chef des

services d'appui intégrés mettrait fin aux problèmes d'attribution des responsabilités et aux incohérences que l'on constate aujourd'hui en matière de supervision du personnel supérieur. Les fonctions qui seraient confiées au titulaire de ce poste sont actuellement exercées par un militaire. Comme le titulaire du poste change fréquemment, la mission n'a pas de mémoire institutionnelle. Cela crée également un vide administratif pour ce qui est des fonctions de l'agent certificateur suppléant. Ces fonctions étant essentielles et de caractère permanent, il est important que ce poste soit inscrit au budget ordinaire. Il est proposé que le Chef des services d'appui intégrés relève directement du Chef de l'appui à la mission (D-1), et soit chargé des sections des services généraux, des transmissions et de l'informatique, des transports et du génie.

II. Hypothèses de planification et ressources financières

A. Hypothèses de planification

1. Vue d'ensemble

12. La mission a pour tâche prioritaire de s'acquitter de son mandat compte tenu de la complexité des conditions de sécurité dans sa zone d'opérations. Étant donné la précarité de la situation en matière de sécurité, il faudra augmenter le nombre de patrouilles de jour et de nuit et d'activités d'observation nocturne au cours de l'exercice, ce qui nécessitera l'acquisition de matériel spécial pour parer à l'augmentation du risque d'incidents et aux dangers que posent les mines. Pour augmenter les capacités des patrouilles mobiles, en particulier pour les opérations et observations nocturnes, et assurer la protection de la Force, la FNUOD aura besoin de véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires et de dispositifs de vision nocturne.

13. Étant donné l'insécurité qui règne dans la région, suite à l'évaluation faite en mai 2007 par le Département de la sûreté et la sécurité, la mission a l'intention de renforcer les mesures de sécurité. Elle a donc prévu des ressources supplémentaires dans le budget pour entreprendre la construction de murs de sécurité autour du camp Ziouani et de toutes les positions, remplacer les abris et renforcer les portails.

14. Dans le cadre de la stratégie d'ensemble visant à renforcer les capacités d'information géographique et à améliorer la qualité des cartes de la mission, actuellement inadéquates, le groupe du Système d'information géographique, créé au cours de l'exercice 2006/07, poursuivra ses travaux. Il sera doté de moyens consacrés exclusivement au projet de cartographie du Système d'information géographique. À cet effet, il est proposé d'inscrire au budget ordinaire les deux postes du groupe, qui sont actuellement financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

a) Coopération régionale

15. La FNUOD continuera de coopérer étroitement avec les autres missions de maintien de la paix de la région. Elle tiendra des réunions périodiques avec l'ONUST et avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) afin de faire le point sur l'état de la coordination et sur les nouveaux problèmes qui affectent les opérations régionales. En outre, les trois opérations de maintien de la

paix produisent des rapports quotidiens et hebdomadaires communs ainsi que des examens périodiques des questions qui affectent directement ou indirectement les missions régionales. Le Bureau régional de déontologie et de discipline, qui se trouve à la FINUL, continuera de fournir des services aux trois missions régionales. La FNUOD continuera également à apporter un soutien aux observateurs de l'ONUST ainsi qu'aux bureaux de liaison de l'ONUST à Damas. Parallèlement, la FNUOD continuera de recevoir dans certains cas un appui logistique de la FINUL.

b) Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

16. La FNUOD collabore avec le Comité international de la Croix-Rouge pour faciliter le passage des civils entre les parties A et B, et participe, si nécessaire, aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies pour la République arabe syrienne. La mission comprend une seule composante opérationnelle militaire et une composante d'appui civile. La création du poste P-5 pour le chef des services d'appui intégrés permettrait de mieux intégrer ces deux composantes sur le plan structurel et sur le plan opérationnel.

2. Gains d'efficience

17. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 prennent en compte les mesures d'efficience ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Initiatives*
Acquisition de groupes électrogènes	111,6	Les groupes électrogènes ne seront pas remplacés. Grâce a un meilleur entretien, il a été possible d'allonger leur durée de vie moyenne, actuellement de 10 ans.
Transports terrestres – pièces détachées	38,1	Diminution des besoins en pièces détachées à la suite d'une réduction manifeste du nombre d'accidents, résultant d'une application plus rigoureuse des contrôles de vitesse à l'aide de caméras achetées par la mission.
Services de rénovation et d'aménagement de locaux	106,0	La plupart des réparations des installations de la FNUOD seront effectuées par les bataillons. Seuls les matériaux nécessaires aux réparations devront être achetés.
Total	**255,7**	

3. Taux de vacance de postes

18. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2006/07*	*Taux budgétisé 2007/08*	*Taux projeté 2008/09*
Personnel militaire et de police			
Contingents militaires	0,8	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	9,3	7,0	7,0
Personnel recruté sur le plan national	2,0	2,0	2,0
Postes temporaires[a]	–	–	s.o.

[a] Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

19. On a supposé que le taux de vacance de postes du personnel militaire était nul dans la mesure où, historiquement, l'effectif réel est supérieur à l'effectif autorisé lors des relèves. Le taux de vacance de postes retenu pour le personnel recruté sur le plan international est conforme à la tendance observée au cours du premier semestre de l'exercice en cours.

B. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2005/06)* (1)	*Montant alloué (2006/07)* (2)	*Dépenses prévues (2006/07)* (3)	*Variation* Montant (4) = (3) – (2)	*Variation* Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	19 523,3	19 698,8	21 279,5	1 580,7	8,0
Police civile	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**19 523,3**	**19 698,8**	**21 279,5**	**1 580,7**	**8,0**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	6 067,9	6 231,5	6 350,5	119,0	1,9
Personnel recruté sur le plan national	2 487,7	2 379,8	2 943,5	563,7	23,7
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)[a]	119,8	115,4	40,0	(75,4)	(65,3)
Total partiel	**8 675,4**	**8 726,7**	**9 334,0**	**607,3**	**7,0**

Catégorie de dépenses	Dépenses (2005/06) (1)	Montant alloué (2006/07) (2)	Dépenses prévues (2006/07) (3)	Variation Montant (4) = (3) – (2)	Variation Pourcentage (5) = (4)/(2)
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	0,3	14,0	14,0	–	–
Voyages	243,6	338,6	368,2	29,6	8,7
Installations et infrastructures	4 171,0	4 165,0	6 961,8	2 796,8	67,2
Transports terrestres	3 413,0	3 235,5	4 360,8	1 125,3	34,8
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	1 370,3	1 397,4	1 451,8	54,4	3,9
Informatique	659,0	795,4	761,9	(33,5)	(4,2)
Services médicaux	391,9	411,5	403,2	(8,3)	(2,0)
Matériel spécial	140,2	166,1	280,3	114,2	68,8
Fournitures, services et matériel divers	961,0	713,5	510,5	(203,0)	(28,5)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	**11 350,3**	**11 237,0**	**15 112,5**	**3 875,5**	**34,5**
Total brut	**39 549,0**	**39 662,5**	**45 726,0**	**6 063,5**	**15,3**
Recettes provenant des contributions du personnel	1 139,2	1 110,6	1 247,7	137,1	12,3
Total net	**38 409,8**	**38 551,9**	**44 478,3**	**5 926,4**	**15,4**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**39 549,0**	**39 662,5**	**45 726,0**	**6 063,5**	**15,3**

[a] Reflète l'inscription au budget ordinaire des dépenses afférentes à des postes actuellement financés au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions).

2. Formation

20. Le montant estimatif des ressources nécessaires à la formation pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant estimatif
Consultants	
Consultants en matière de formation	14,0
Voyages	
Voyages aux fins de la formation	216,7
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	42,9
Total	**273,6**

21. Le nombre de participants aux activités de formation prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, par rapport aux périodes précédentes, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Personnel militaire et de police*		
	Nombre effectif 2006/07	*Nombre prévu 2007/08*	*Nombre proposé 2008/09*	*Nombre effectif 2006/07*	*Nombre prévu 2007/08*	*Nombre proposé 2008/09*	*Nombre effectif 2006/07*	*Nombre prévu 2007/08*	*Nombre proposé 2008/09*
Formation interne	–	108	69	–	246	119	1 047	1 047	1 047
Formation externe[a]	14	33	18	21	16	10	3	1	1
Total	**14**	**141**	**87**	**21**	**262**	**129**	**1 050**	**1 048**	**1 048**

[a] À la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et en dehors de la zone de la mission.

22. Dans ce domaine, la mission a pour stratégie d'améliorer les compétences spécialisées et techniques des membres de son personnel en leur apprenant les nouvelles technologies (en particulier les technologies des transmissions et l'informatique) et de continuer de constituer un capital intellectuel de façon à obtenir des améliorations durables. Ainsi, l'amélioration des ressources humaines apportera une valeur ajoutée à chaque étape de l'exécution du mandat de la mission.

3. Détection de mines et du matériel de déminage

23. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des services de détection des mines et du déminage pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant estimatif*
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et matériel de déminage	32,2
Fournitures, services et matériels divers	
Fourniture pour la détection des mines et le déminage	–
Services de détection des mines et de déminage	3,5

24. Le montant prévu correspond au coût de remplacement du matériel et des fournitures utilisés par les équipes de destruction des explosifs.

4. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

25. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Elles se chiffrent à 646 300 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant estimatif*
Matériel majeur	
Contingents	292,5
Unités de police constituées	–
Total partiel	**292,5**
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	223,7
Transmissions	–
Services médicaux	125,8
Matériel spécial	4,3
Total partiel	**353,8**
Total	**646.3**

Facteurs approuvés pour la mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	–	19 mai 2003	19 janvier 2006
Usage opérationnel intensif	–	19 mai 2003	19 janvier 2006
Acte d'hostilité ou abandon forcé	–	19 mai 2003	19 janvier 2006
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25–1,5		

III. Analyse des variations[1]

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des facteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement)

		Variation	
Contingents		1 580,7	8 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produit inchangés

26. L'écart s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées au versement de l'indemnité de subsistance (missions) qui, à compter du 1er juillet 2007, en application de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, est versée directement aux officiers d'état-major et non plus remboursée aux pays fournisseurs de contingents aux taux standard.

		Variation	
Personnel recruté sur le plan international		119,0	1,9 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

27. L'écart s'explique principalement par les nouvelles dépenses liées à la création de deux postes (1 P-5 et 1 P-3) et à l'application de paramètres révisés concernant les coûts propres à la mission pour le calcul des traitements, des dépenses communes de personnel et des contributions du personnel, sur la base des coûts moyens effectifs. Pour les calculs, on a supposé un taux de vacance de postes de 7 %.

[1] Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Sont analysées les variations (augmentation ou diminution) d'au moins 5 % ou 100 000 dollars.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan national	563,0	23,7 %

• **Paramètres budgétaires : modification des barèmes des traitements**

28. La variation est due au fait que les barèmes des traitements applicables à la mission ont été modifiés à compter du 1er juillet 2007 et à la création proposée d'un poste d'agent des services généraux. Pour les calculs, on a supposé un taux de vacance de postes de 2 %.

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(75,4)	65,3 %

• **Gestion : inscriptions au budget ordinaire de postes précédemment financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)**

29. L'augmentation des dépenses prévues reflète l'inscription au budget ordinaire de postes actuellement financés au titre du personnel temporaire (1 poste P-3 et un poste d'agent recruté sur le plan national) pour le projet de cartographie de la FNUOD. Ainsi, la Force sera dotée de moyens consacrés exclusivement au projet de cartographie du Système d'information géographique, en application de la décision prise par l'Assemblée générale au paragraphe 10 de sa résolution 61/287.

	Variation	
Voyages	29,6	8,7 %

• **Paramètres budgétaires : moyens et produits revus à la hausse**

30. La variation est due principalement à l'augmentation des crédits prévus pour les voyages afférents aux activités de formation liées au projet de cartographie, à des formations médicales et à la formation obligatoire sur l'état de droit.

	Variation	
Installations et infrastructures	2 796,8	67,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

31. L'écart est principalement imputable aux dépenses liées aux projets de construction destinés à accroître la sécurité, à l'augmentation du prix du carburant pour les groupes électrogènes. La mission a l'intention de construire de nouveaux murs de sécurité autour du camp Ziouani et de toutes les positions, d'installer de nouveaux portails et des barrières, ainsi que l'a recommandé le Département de la sûreté et de la sécurité, et de construire des installations de stockage pour le matériel et de reconstruire trois abris.

	Variation	
Transports terrestres	1 125,3	34,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

32. L'augmentation du montant des dépenses prévues est liée à l'acquisition de trois véhicules blindés de transport de troupes pour rendre la Force plus mobile et à l'augmentation du coût du carburant nécessaire à ces véhicules.

	Variation	
Matériel spécial	114,2	68,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

33. L'augmentation des crédits demandés à cette rubrique correspond au coût de deux dispositifs de vision nocturne à intensification de la lumière/imagerie thermique devant être utilisés par les militaires et qui sont indispensables pour améliorer les capacités d'observation.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	(203,0)	(28,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

34. La variation s'explique essentiellement par la réduction des dépenses prévues pour les prestations sociales, les cartes d'état-major, le fret et les dépenses connexes. Le montant des prestations prévues a baissé car elles ne sont plus versées qu'au personnel des contingents qui ne sont pas autonomes et que les officiers d'état-major reçoivent maintenant une indemnité de subsistance (missions). Les dépenses relatives aux cartes ont diminué du fait que le Groupe du système d'information géographique produit maintenant les cartes nécessaires. Enfin, les dépenses de fret et coûts connexes ont été ajustées pour tenir compte de la disponibilité de biens et de fournitures sur le marché local

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

35. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Force portent sur les points suivants :

a) Ouverture, aux fins du fonctionnement de la Force pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, de crédits d'un montant de 45 726 000 dollars;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 3 810 500 dollars pour la période allant du 1er au 30 juillet 2008;

c) Mise en recouvrement, à raison de 3 810 500 dollars par mois, d'un montant de 41 915 500 dollars, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Décision/demande	*Mesures prises*
(Résolution 61/276)	
Section II : établissement et présentation des budgets	
Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets, des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)	On trouvera des informations sur ce point à la section II ci-dessus.
Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).	Voir plus haut, paragraphe 17
Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)	On trouvera des informations sur ce point à la section II ainsi que dans le résumé concernant chaque composante.
Contrôler plus efficacement les engagements d'exercices antérieurs vu l'augmentation notable du nombre d'annulations de ces engagements (par. 6)	Lors de la clôture des comptes de l'exercice de 2006/07, la mission a examiné tous les engagements en cours pour s'assurer que seuls les engagements valides sont comptabilisés.
Section III : budgétisation axée sur les résultats	
Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)	Disposition appliquée

Décision/demande	*Mesures prises*
Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes	
Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)	Disposition appliquée. Il est proposé d'inscrire au budget un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Ce poste est actuellement financé au titre du personnel temporaire.
Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)	Le taux de vacance de postes se maintient dans la fourchette prévue au budget.
Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)	Disposition appliquée
Section IX : formation	
Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et faire participer pleinement les membres de ce personnel à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)	Dans le cadre du renforcement des capacités, la FNUOD propose régulièrement des activités de formation à son personnel recruté sur le plan national.
Section XX : coordination régionale	
Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)	Une coordination régionale a été mise en place entre la FNUOD, la FINUL et l'ONUST. La FNUOD a l'intention de tenir des réunions conjointes avec ces missions afin de produire des rapports de situation (quotidiens et hebdomadaires) et d'autres documents analytiques.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Décision /recommandation	*Mesures prises*
(A/61/852)	
Section III : budgétisation axée sur les résultats	
Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296,	Disposition appliquée

Décision /recommandation	*Mesures prises*
ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés, et non pas celle des États Membres (par. 14).	
Section V : gestion financière	
Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer les besoins avec plus de précision et exercer un contrôle plus strict sur les engagements (par. 27).	Lors de la clôture des comptes de l'exercice de 2006/07, la mission a examiné tous les engagements en cours pour s'assurer que seuls les engagements valides sont comptabilisés.
Section VII : composante militaire	
Le Comité recommande que l'on cherche davantage à utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires concernant la composante militaire (par. 30).	Disposition appliquée
Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés (par. 31).	Les engagements budgétaires concernant la composante militaire sont fréquemment examinés.
Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter l'examen futur de cette question, il demande que des données sur les coûts de la relève soient communiquées dans le contexte de son examen des futurs rapports budgétaires et sur l'exécution des budgets (par. 32).	Pour l'exercice budgétaire 2008/09, les dépenses prévues au titre de la relève ont été calculées sur la base des coûts réels de l'exercice 2006/07 et des prix sur le marché au moment de l'établissement du budget.
Le Comité demande que la question de la fourniture appropriée de rations de bonne qualité soit prise en compte lors de la conclusion du marché mondial relatif aux rations et compte recevoir des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (par. 34).	Le droit qu'a l'ONU d'inspecter n'importe quelle partie de la chaîne d'approvisionnement d'un vendeur est désormais inscrit dans le contrat relatif à la fourniture de rations qui est en cours de négociation ainsi que dans le contrat-type. La mission procède, selon que de besoin, à des inspections pour vérifier le respect des spécifications concernant les rations alimentaires.
Section VIII : personnel civil	
Le Comité recommande que les missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander l'étoffement de leurs effectifs (par. 36).	Le taux de vacance de la FNUOD est actuellement conforme aux prévisions budgétaires et il est demandé un seul poste nouveau.

Décision /recommandation	*Mesures prises*
Connaissances linguistiques	
Le Comité recommande que le Secrétariat renforce à tous les niveaux le recrutement de candidats possédant les connaissances linguistiques requises. À ce propos, il souligne qu'il importe d'améliorer la situation des opérations de maintien de la paix déployées dans des pays francophones (par. 41).	Disposition non applicable
Équilibre entre les sexes	
Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié dans les recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer la parité à tous les niveaux (par. 42).	La mission met tout en œuvre pour trouver et recruter des femmes qualifiées, à tous les niveaux, y compris aux postes de responsabilité.
Missions réduisant leurs effectifs	
Dans les missions réduisant leurs effectifs, le Comité compte que le niveau d'effectifs et la structure correspondante des classes soient gardés à l'étude, en particulier dans les services d'appui (par. 43).	Disposition non applicable
Volontaires des Nations Unies	
Le Comité demande que des renseignements sur le coût des Volontaires des Nations Unies soient communiqués dans le cadre du prochain cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix (par. 44).	Disposition non applicable
Recours plus large à du personnel recruté sur le plan national	
Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national, toutes les missions devraient impérativement définir les fonctions de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après un conflit (par. 46).	Disposition non applicable
Section IX : dépenses opérationnelles	
Formation	
Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires doivent être prises pour que les programmes de formation soient plus efficaces	La mission s'efforce de mettre en œuvre un plus grand nombre de programmes de formation dispensés sur place.

Décision /recommandation	*Mesures prises*
par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission. Il conviendrait de réduire le nombre de voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant toutes les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage électronique (par. 48).	
Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation (par. 49).	Dans le cadre du renforcement des capacités, la FNUOD offre des possibilités de formation à son personnel recruté sur le plan national.
Voyages	
Le Comité consultatif constate avec préoccupation que plusieurs missions ont largement dépassé les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité (par. 55).	Le niveau des ressources affectées aux voyages reflète plus fidèlement les besoins de la mission au cours de l'exercice.
Coopération régionale	
Le Comité consultatif salue les initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre d'opérations aériennes stratégique, aux évacuations sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et se propose d'en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 62).	La FNUOD continuera de coopérer étroitement avec d'autres missions de maintien de la paix de la région. Elle a l'intention de tenir des réunions périodiques avec l'ONUST et la FINUL au cours desquelles les missions produiront des rapports quotidiens et hebdomadaires communs ainsi que d'autres documents analytiques. La mission continuera également d'apporter un soutien à l'ONUST pour ses opérations en République arabe syrienne et continuera au cours de l'exercice de bénéficier dans certains cas de l'appui logistique de la FINUL.
(A/61/852/Add.1)	
Le Comité consultatif compte que les trois demandes d'indemnisation en souffrance, dont le montant s'élève à 8 500 dollars, seront réglées sans délai (par. 9).	Les demandes d'indemnisation en souffrance seront réglées dès que les pays fournisseurs de contingents auront communiqué des pièces justificatives supplémentaires.

Décision /recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif encourage la FNUOD à garder son mode d'opération à l'étude (par. 12).	Au cours de l'exercice considéré, la FNUOD ajustera ses activités de surveillance, notamment en rendant ses patrouilles plus mobiles et en intensifiant ses activités d'observation nocturne.
En ce qui concerne le cadre de budgétisation axée sur les résultats, le Comité consultatif constate que le montant total des ressources nécessaires reste lié à l'objectif de la Force et que les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits prévus sont présentés avec concision aussi bien dans le document budgétaire que dans le rapport sur l'exécution du budget. Le Comité se félicite de cette tendance et encourage la mission à poursuivre dans cette voie (par. 14).	Il a été pris acte de cette recommandation.
Le Comité consultatif compte que le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2007/08 indiquera les gains d'efficacité réalisés grâce à l'allongement du délai fixé pour le remplacement des véhicules légers (de sept à huit ans en moyenne) (par. 20).	Ces indications seront fournies dans le rapport sur l'exécution du budget de la FNUOD pour l'exercice 2007/08.
Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général envisage de prévoir des moyens coordonnés pour les systèmes d'information géographique et la cartographie dans la région (par. 21).	Pour que la mission puisse continuer d'assumer ses fonctions d'information géographique, il est proposé de régulariser un poste P-3 et un poste d'agent recruté sur le plan national financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Annexe

Organigramme

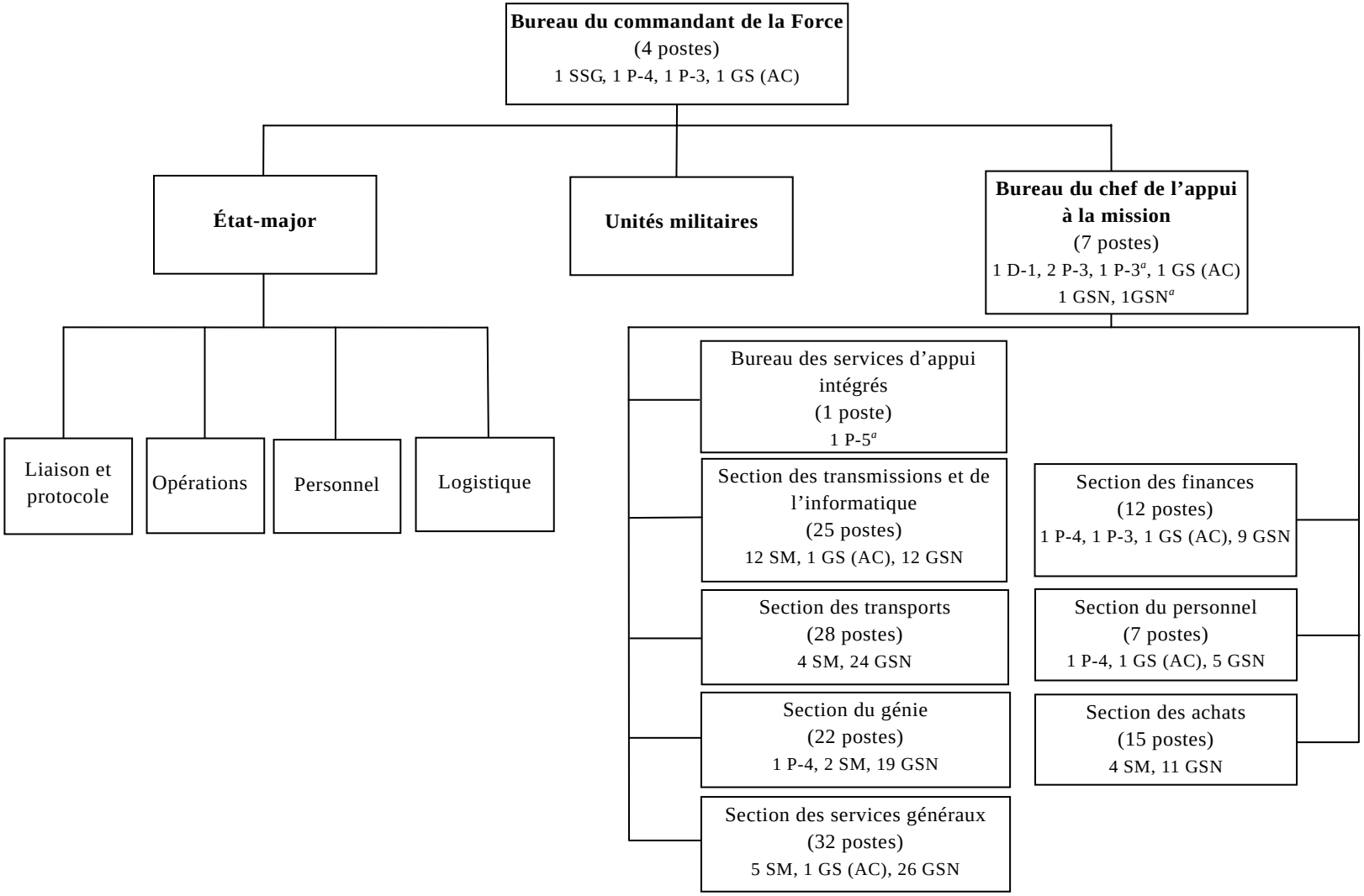

Abréviations : SSG : Sous-Secrétaire général; GS (AC) : agent des services généraux (Autres classes); GSN : agent recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile.

[a] Nouveaux postes.

Carte

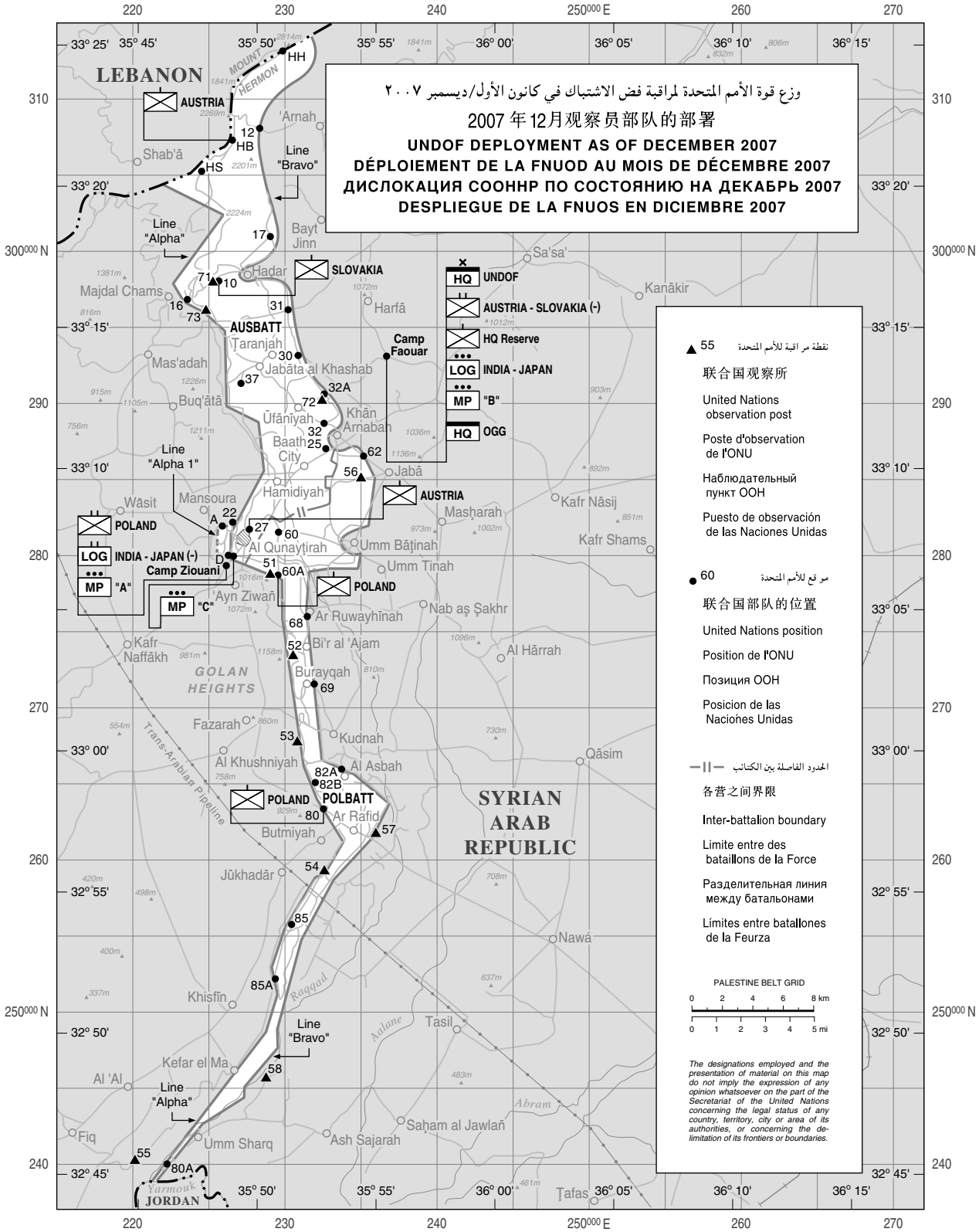

Map No. 2916 Rev. 64 UNITED NATIONS
December 2007

Department of Field Support
Cartographic Section